Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260121-20260121_D01-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2026

Le vingt-et-un janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 12** **Pouvoirs : 2** **Excusé : 1** **Absents : 4**
Votants : 14

Présents : MM. GUILLOTIN Didier, STEVANT Béatrice, BOUCHON Sophie, CARPENTIER Olivier, GEFFRAY Fabrice, BLANCHARD Pierre-Jacques, RICHARD Nathalie, HEMERY Sara, MOQUET Laure, THEAUDIN Mélanie, LAURENT Marie-Thérèse, ALAGNA Romain formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme LEBEL TUAL Alexandra (pouvoir à HEMERY Sara), CRONIER Martine (pouvoir à THEAUDIN Mélanie)

Excusé : M. LANGE Richard

Absents : MM. CHAIN Laurent, ROYER Christophe, DESMARES Denis, LE PORHO François

Secrétaire de séance : Mme STEVANT Béatrice

Réf. 20260121 – D01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 16 janvier 2026.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 22 janvier 2026

Le Maire – Didier GUILLOTIN

MAIRIE DE ST-JACUT LES PINS 56 Morbihan

La secrétaire – Béatrice STEVANT

Publié le : 27 janvier 2026